

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1371/SG/CD la Commission permanente de la Chambre des Députés portant approbation des comptes administratifs du budget du Service local et du budget annexe du port de Commerce de Djibouti (exercice 1972) – (rendue exécutoire par arrêté n° 73-1371/S5G/CD du 11 septembre 1973).

n° 73-1371/SG/CD la

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
11 septembre 1973

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1973

Date du numéro
25 septembre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 373/7e L du 1er septembre 1973 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire français des Afars et des Issäs portant approbation des comptes administratifs du budget du service local et du budget annexe du port de commerce de Djibouti (exercice 1972).